

---

**Présidence : Suède**

## **1324<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 15 juillet 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 h 15

Reprise : 15 heures

Suspension : 18 h 10

Reprise : 10 heures (vendredi 16 juillet 2021)

Clôture : 11 h 30

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered  
Ambassadeur T. Lorentzson

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE POLONAIS  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, S. E. M.  
ZBIGNIEW RAU

Présidente, Ministre polonais des affaires étrangères (PC.DEL/1116/21 OSCE+), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1168/21), Fédération de Russie (PC.DEL/1129/21), Canada, Albanie (PC.DEL/1122/21 OSCE+), Turquie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1117/21), Norvège (PC.DEL/1133/21), Royaume-Uni, Azerbaïdjan (PC.DEL/1134/21 OSCE+) (PC.DEL/1135/21 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/1127/21 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1146/21 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/1118/21 OSCE+), Arménie (PC.DEL/1162/21), Slovaquie, Biélorussie (PC.DEL/1121/21 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1152/21 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1119/21), Ouzbékistan, Islande (PC.DEL/1124/21 OSCE+), Macédoine du Nord, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/13/21 OSCE+), Kirghizistan

Point 2 de l'ordre du jour : COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES  
MÉDITÉRANÉENS

Présidente, Président du Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération (Pologne), Secrétaire générale, Algérie (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/1154/21 OSCE+), Égypte (partenaire pour la coopération), Israël (partenaire pour la coopération), Jordanie (partenaire pour la coopération), Maroc (partenaire pour la coopération), Tunisie (partenaire pour la coopération), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1169/21), Fédération de Russie (PC.DEL/1125/21), Albanie (PC.DEL/1136/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1131/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1123/21), Royaume-Uni, Suisse, Italie (annexe), Slovénie (PC.DEL/1142/21 OSCE+), Ukraine, Chypre (PC.DEL/1149/21 OSCE+), Malte (PC.DEL/1139/21 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Présidente

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1120/21), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1171 /21), Canada, Turquie (PC.DEL/1157/21 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1143/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1126/21), Royaume-Uni
- b) *Détérioration de la situation en Ukraine et non-application persistante des accords de Minsk par les autorités ukrainiennes* : Fédération de Russie (PC.DEL/1132/21), Ukraine, Slovénie-Union européenne
- c) *Violations des droits humains en Estonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/1130/21) (PC.DEL/1163/21), Estonie
- d) *Développements récents en Biélorussie* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1172/21), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1128/21), Suisse (PC.DEL/1137/21 OSCE+), Royaume-Uni, Canada, Lituanie, Biélorussie (PC.DEL/1155/21 OSCE+)
- e) *Vingt-sixième anniversaire du génocide de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine)* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le

Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1170/21), Suisse (PC.DEL/1138/21 OSCE+), Royaume-Uni, Turquie (PC.DEL/1156/21 OSCE+) Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1141/21), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/1148/21 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour :    **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a)    *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021* : Présidente
- b)    *Réunion du Comité préparatoire au niveau des ambassadeurs, qui se tient le 16 juillet 2021 aux fins d'examiner le projet de budget unifié pour 2021* : Présidente
- c)    *Troisième réunion supplémentaire de 2021 sur la dimension humaine (consacrée au thème « Technologies numériques et droits humains : possibilités et défis »), tenue par visioconférence les 12 et 13 juillet 2021* : Présidente
- d)    *Réunion commune des trois comités du Conseil permanent tenue le 9 juillet 2021* : Présidente

Point 5 de l'ordre du jour :    **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a)    *Point sur la situation concernant la Covid-19 au Secrétariat de l'OSCE* : Secrétaire générale (SEC.GAL/102/21 OSCE+)
- b)    *Entretien entre la Secrétaire générale et le Vice-Président de Microsoft chargé des questions de gouvernance européenne, M. C. Klyngé, tenu par visioconférence le 9 juillet 2021* : Secrétaire générale (SEC.GAL/102/21 OSCE+)
- c)    *Séance d'information interne autour d'un café consacrée à une évaluation indépendante de la gestion fondée sur les résultats à l'OSCE, tenue le 14 juillet 2021* : Secrétaire générale (SEC.GAL/102/21 OSCE+)
- d)    *Cours d'apprentissage en ligne sur la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité lancé le 15 juillet 2021* : Secrétaire générale (SEC.GAL/102/21 OSCE+)
- e)    *Question concernant la participation du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine à la quatrième Conférence sur la réforme de l'Ukraine tenue à Vilnius par visioconférence les 7 et 8 juillet 2021* : États-Unis d'Amérique, Secrétaire générale

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Cinquième anniversaire de la tentative de coup d'État en Turquie le 15 juillet 2016* : Turquie (PC.DEL/1158/21 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1165/21 OSCE+)
- b) *Élections législatives anticipées tenues en Moldavie le 11 juillet 2021* : Moldavie, Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1173/21), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/1167/21), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1144/21), Ukraine
- c) *Publication du quatrième rapport du Ministère biélorusse des affaires étrangères sur les violations les plus flagrantes des droits humains dans certains pays* : Biélorussie
- d) *Quatrième Conférence sur la réforme de l'Ukraine tenue à Vilnius et par visioconférence les 7 et 8 juillet 2021* : Lituanie, Canada, Suisse, Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/1164/21), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1147/21), Ukraine

4. Prochaine séance :

Jeudi 22 juillet 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1324

15 July 2021

Annex

FRENCH

Original: ITALIAN

---

**1324<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1324 du PC, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE**

Merci, Madame la Présidente.

En complément de la déclaration de l'Union européenne, l'Italie souhaite faire quelques commentaires à titre national sur cette question importante.

Nous remercions tout d'abord la Présidence d'avoir à nouveau inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil permanent, suivant l'exemple positif de l'année dernière. À notre avis, la poursuite de cette pratique est une réponse appropriée à ce que nos ministres ont maintes fois constaté depuis les actes fondateurs de cette Organisation, à savoir qu'il existe un lien indivisible entre la sécurité de la Méditerranée et le reste de la région euro-atlantique et euro-asiatique. Je rappelle également qu'un groupe d'États participants, dont l'Italie est membre, a demandé à plusieurs reprises que le Conseil permanent tienne une séance annuelle consacrée à la sécurité en Méditerranée sur des sujets intéressant l'OSCE.

Madame la Présidente,

Les défis environnementaux, notamment ceux qui sont liés au changement climatique, touchent tout le monde mais pas de la même manière. Les climatologues prévoient que la température en Méditerranée augmentera plus fortement que la moyenne mondiale au cours des prochaines années, et décrivent le bassin méditerranéen comme une zone critique où tous les pays connaîtront une dynamique de changement accélérée et interconnectée. Un tel scénario annonce ce qui est à venir, notamment l'action de forces potentiellement déstabilisatrices. Permettez-moi de rappeler un seul exemple, qui a déjà été mentionné aujourd'hui : les experts prévoient que le niveau de la mer Méditerranée pourrait augmenter de 20 centimètres d'ici 2050. Cette augmentation apparemment insignifiante saliniserait le delta du Nil et affecterait les moyens de subsistance de millions de personnes.

L'impact de ces phénomènes sur notre sécurité commune doit être étudié, compris et pris en considération. Il est donc nécessaire d'adopter sans tarder des mesures de prévention et d'adaptation indispensables à la sécurité et à la stabilité de notre région. C'est pourquoi l'Italie soutient sans réserve les initiatives conjointes de l'OSCE et de l'Union pour la Méditerranée qui, prenant comme point de départ le lien entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la sécurité en Méditerranée, encouragent la coopération entre les pays concernés.

Nous espérons que cette réalité sera prise en compte dans les négociations sur les résultats attendus du Conseil ministériel de Stockholm, notamment en ce qui concerne les documents relatifs à la deuxième dimension.

Plus généralement, au-delà du sujet examiné aujourd'hui, l'Italie est fermement convaincue que l'OSCE peut et doit jouer un rôle plus important dans la promotion de la coopération entre les États participants et les partenaires pour la sécurité en Méditerranée. Nous avons déjà dit par le passé que notre appel n'est pas un « appel » dans l'intérêt exclusif des pays méditerranéens ; il s'agit plutôt d'un intérêt de sécurité commun à tous les États participants et partenaires pour la coopération.

Lors du Conseil ministériel de Milan, nos ministres ont demandé, je cite, de prendre clairement en considération « les questions relatives à la région méditerranéenne dans l'ensemble des travaux pertinents menés par l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité globale ». À cet égard, nous nous félicitons de l'orientation thématique du débat d'aujourd'hui et demandons à nouveau à la Secrétaire générale de faire rapport régulièrement au Conseil permanent, au moins une fois par an, sur la manière dont cet engagement est mis en œuvre par les structures exécutives compétentes de l'OSCE.

Nous remercions également la Secrétaire générale d'avoir distribué, il y a deux jours, un rapport détaillé sur le fonctionnement du Fonds de partenariat en 2020. La lecture du rapport donne une bonne vue d'ensemble des initiatives et des outils pratiques permettant de renforcer la visibilité et l'engagement de l'OSCE dans la région méditerranéenne. L'Italie se réjouit d'avoir joué son rôle et continuera de le faire en contribuant de manière décisive à cet effort dans les années à venir.

Nous nous permettons toutefois de rappeler à tous les États participants que le Fonds de partenariat, tel qu'il est actuellement réglementé, présente des lacunes importantes, notamment en raison des restrictions à son utilisation sur le territoire de nos partenaires méditerranéens.

Lundi, au Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération, nous avons examiné la manière de soutenir le rôle positif des jeunes dans la stabilité et la sécurité de la région et constaté qu'avec les règles qui régissent le Fonds aujourd'hui, à moins qu'une décision ad hoc ne soit prise, les jeunes ne peuvent pas engager de dialogue avec nous tandis que nous ne pouvons pas entrer en contact avec eux dans les pays partenaires. Ce sujet mérite d'être approfondi par le Conseil permanent afin d'élargir le spectre et d'améliorer l'efficacité des activités entreprises.

Pour revenir aux questions du climat et de l'environnement, permettez-moi, Madame la Présidente, de conclure par une citation littéraire qui se veut un présage pour l'avenir. En 1844, Charles Dickens a écrit dans une lettre à son collègue écrivain, John Forster, « qu'à certains moments du soir et du matin, le bleu de la Méditerranée dépasse toute conception ou description. C'est, je crois, la couleur la plus intense et la plus merveilleuse de toute la nature ».

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.